

République Française
Département de l'Hérault



Commune
de Rosis

Séance du 5 Novembre 2012 à 20 h 30

Membres présents : M. Jacques MENDES – M. René MAGNALDI – M. Daniel BOURDON – M. Gérard LUNA - Germain FARENQ - M. Moïse ROQUE- M. Eric NAUTRE.

Membre (s) absent(s) excusé(s) : Mme Sandrine LECLERCQ – (pouvoir à Jacques MENDES) – Mlle Nathalie MENDES (Pouvoir à Gérard LUNA).
Mme Arlette ARAGON (Pouvoir à Germain FARENQ).

Secrétaire de séance : M. Gérard LUNA.

Ordre du jour

1. Approbation du Conseil Municipal du mois d'octobre 2012
2. Décision modificative n°2 du budget communal
3. SCoT –Autorisation d'adhésion de la communauté de Communes au SM « Htes Terre d'Oc »
4. LEP Bedarieux- Projet pédagogique atelier menuiserie- Moulin de Lafage
5. LEP Bedarieux- Projet pédagogique atelier peinture - Moulin et hameau de Douch
6. CCMHL - Eclairage public - Demande de Remplacement de néons.
7. Compeyre-Signature acte achat maison communale
8. Douch – Acquisition espace naturel sensible
9. Itinéraire de randonnée - Sentier des gorges de Madale
10. Cérémonie du 11 novembre
11. PLU - Réunion sur les orientations de la procédure d'élaboration
12. Informatique – Remplacement des ordinateurs de bureau
13. Décision Modificative n° 3 - Financement du matériel informatique
14. Gîte Communal - Modification des heures de travail de l'agent d'accueil et d'entretien
15. Le Cros – Fixation du tarif de l'eau
16. Centre de Gestion 34 - Participation communale à la Mutuelle Nationale Territoriale
17. CCMHL- CAB Barjoud - Etude Hydraulique « Mare et Casselouvre »

18. Budget de l'eau - Fixation de la Taxe de raccordement assainissement collectif

19. Douch – Remplacement de la pompe du surpresseur du bassin de Douch

20. Budget de l'eau – DM N°2 Financement de la pompe à eau

21. Le point sur les travaux en cours

22. CCMHL – C R de la Visite du Sous-Préfet.

TABLEAU DE BORD DU SITE INTERNET

<http://www.rosis-languedoc.com>

Fréquentation du site - Mois d'OCTOBRE = 4 681 Visites

Fréquentation du site depuis le début de l'année = 45 671 Visites

La Maison du Mouflon et du Caroux à Douch, a accueilli cette saison

2100 visiteurs

Fermeture du 30 OCTOBRE 2012 au 1^{er} MAI 2013

1 – APPROBATION DU PV DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL D'OCTOBRE 2012

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil d'adopter le Compte Rendu du dernier Conseil Municipal d'OCTOBRE 2012.

Avis du Conseil : Le Conseil adopte à l'unanimité le CR du Conseil Municipal du mois d'octobre 2012.

Nombre de voix : Pour : 10 contre : / abstention : /

2 – DECISION MODIFICATIVE N° 2 DU BUDGET COMMUNAL 2012

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil qu'il y a lieu, afin de financer l'acquisition de la bergerie de Compeyre et la remise aux normes de l'alarme incendie du gîte communal de Douch, d'effectuer les mouvements comptables annexés à la présente.

Il indique que le montant total de ces deux opérations s'élève à **20 900 €** toutes taxes comprises

Il propose donc, afin de financer ces équipements d'effectuer un prélèvement de ce montant, de la section de fonctionnement vers la section investissement du budget de la commune.

Il demande donc aux membres du conseil de bien vouloir accepter les modifications comptables mentionnées dans la Décision Modificative N°2, annexées à la présente et d'en délibérer.

Avis du Conseil : Le Conseil émet un avis favorable à la DM proposée

Nombre de voix : Pour : 10 contre : / abstention : /

3 – SCOT - PROJET D'ADHESION DE LA CCMHL AU SYND.MIXTE HAUTE TERRE D'OC

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil du projet de création du Syndicat Mixte Hautes Terres d'Oc, ayant pour objet la définition et mise en œuvre de la concertation, l'élaboration, l'approbation, le suivi, l'analyse des résultats de l'application et la révision du SCoT. (Schéma de Cohérence Territoriale).

Il indique que le syndicat mixte pourra également, pour les communautés de communes qui choisiront cette compétence, assurer sur son territoire les missions d'animation territoriale, de concertation et de mise en œuvre de programmes d'études concourant au développement économique et social.

Il précise que ce syndicat regroupe les communautés de communes suivantes :

- Communauté de communes de la Montagne du Haut Languedoc
- Communauté de communes des Monts de Lacaune.

- Communauté de communes Sidobre – Val d'Agout,
- Communauté de communes des Vals et Plateaux des Monts de Lacaune.

Monsieur le Maire, demande au Conseil municipal de bien vouloir délibérer pour autoriser la Communauté de Communes de la Montagne du Haut Languedoc à adhérer à ce syndicat mixte dont les statuts sont joints en annexe, pour la compétence en matière de SCoT.

Avis du Conseil : Le Conseil unanime autorise la Communauté de Communes de la Montagne du Haut Languedoc à adhérer à ce syndicat mixte pour la compétence en matière de SCoT.

Nombre de voix : Pour : 10 contre : / abstention : /

4 – MOULIN DE LA FAGE- PROJET PEDAGOGIQUE ATELIER MENUISERIE LEP DE BEDARIEUX

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que Le projet de restauration du moulin de Lafage commence sérieusement à prendre forme. **Bernard Azéma, professeur au LEP de Bédarieux** met en application le projet pédagogique qui consiste durant toute l'année scolaire, à restaurer à l'identique le moulin de Lafage, afin qu'il fonctionne au printemps prochain.

Il indique que Monsieur Azéma vient de lui indiquer qu'il est « emballé » par ce challenge qui consiste à refaire fonctionner comme au temps passé, le moulin de Lafage et qu'après avoir visité dans l'Ariège avec ses élèves un moulin similaire au notre, il est maintenant nécessaire pour lui, de revenir au plus vite à Lafage pour arrêter précisément des dimensionnements de pièces de bois pour ce qui est de la chambre d'eau, mais aussi pour la pièce des meules. (Longueur et largeur intérieures, hauteur sous toiture) etc...

Il indique également que cet enseignant est en recherche de deux roues de charrette cerclées de fer, pour les adapter aux meules et demande aux membres du Conseil de bien vouloir se renseigner dans leur entourage ou leurs connaissances si quelqu'un possède ce type de roues.

Il indique qu'il y a lieu de se féliciter de ce partenariat avec le LEP de Bédarieux qui va permettre de remettre à jour le savoir-faire de nos anciens.

Avis du Conseil : le Conseil se réjouit de cette collaboration à caractère pédagogique qui fait participer ces jeunes à la mise en valeur des savoir-faire de nos anciens.

Nombre de voix : Pour : 10 contre : / abstention : /

5 – COMMUNE - PROJET PEDAGOGIQUE AVEC ATELIER PEINTURE L E P DE BEDARIEUX

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil de la proposition que vient de lui faire un Professeur de **l'atelier peinture du LEP de Bédarieux**, qui dans le cadre d'un projet pédagogique avec son atelier peinture nous propose de restaurer les peintures du moulin, de la rampe du bassin et autres restaurations dans le hameau de Douch.

Il indique l'intérêt pédagogique que représente ce projet avec les élèves de cette classe qui est de nature à mettre en valeur certains édifices de notre commune à moindre frais.

Il propose donc aux membres du Conseil de bien vouloir l'autoriser à conventionner avec cet établissement et à engager la dépense indispensable à l'acquisition des ingrédients nécessaires à la réalisation de ces travaux.

Avis du Conseil : le Conseil se réjouit de cette collaboration à caractère pédagogique qui fait participer ces jeunes à la mise en valeur des savoir-faire de nos anciens.

Nombre de voix : Pour : 10 contre : / abstention : /

6 - CCMHL – ECLAIRAGE PUBLIC REMPLACEMENT DES NEONS

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil qu'il y a lieu de remplacer les néons qui équipent encore quelques hameaux de notre commune par un éclairage public moins énergivore et qui ne nécessitent par des interventions récurrentes pour assurer l'entretien et la maintenance de ces équipements.

Il indique qu'il a également demandé à la Communauté de Communes de la Montagne du Haut Languedoc de poursuivre le remplacement des armoires électriques défectueuses sur l'ensemble de la commune et d'une première tranche de néons.

Il demande aux membres du Conseil de bien vouloir s'exprimer sur ce projet.

Avis du Conseil : Le Conseil prend acte et approuve cette décision

Nombre de voix : Pour : 10 contre : / abstention : /

7 – COMPEYRE – ACHAT D'UNE BERGERIE - SIGNATURE DE L' ACTE NOTARIE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que la commune de Rosis est désormais propriétaire d'un bâtiment destiné à réaliser une salle communale.

Il indique la signature de l'acte notarié a eu lieu le 17 octobre 2012 à l'étude de Maître Paule BUGLI en présence de l'ancienne propriétaire Mme Chantal Berthois, domicilié à Béziers.

Il précise que notre assureur a été avisé de cette acquisition afin d'assurer ce bâtiment contre tous les risques.

avis du Conseil : *Le Conseil prend acte de l'information*

Nombre de voix : Pour : 10 contre : / abstention : /

8 - DOUCH - ACQUISITION D'UN ESPACE NATUREL SENSIBLE PROPRIETE DU CG.34

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil du projet d'acquisition à DOUCH d'un espace, naturel sensible propriété de la Direction du Conseil Général de l'Hérault qui concerne une parcelle de terrain, cadastrée E 261 à Douch, d'une superficie de **4 300m²**, où se trouve implanté « le four à pain communal ».

Il indique que l'emprise proposée où se trouvent implantés un jeu de boules, le four à pain communal et un pas de tir pour les chasseurs à l'arc, se situe face au gîte communal.

Il indique également que les services du Conseil Général sont favorable à la cession à la commune de la totalité de la parcelle ce qui permettrait à la fois de disposer de disponibilités foncières pour le futur, et de préserver l'esthétique paysagère de cet espace.

Il précise que la cession de ce terrain d'une superficie de **4 300m²** serait concédée au prix de **0.45 €/m²**.

Il demande aux membres du Conseil compte tenu du prix concédé, de bien vouloir examiner cette proposition et d'en délibérer.

Avis du Conseil : *Le Conseil émet un avis favorable à l'acquisition de cette parcelle et autorise le Maire à signer tout acte afférent à ce dossier.*

Nombre de voix : Pour : 10 contre : / abstention : /

9 – SENTIER DES GORGES DE MADALE - DANGEROUSITÉ DE L'ITINÉRAIRE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil des contacts qu'il vient d'avoir avec les techniciens responsables d'Hérault Sport et du Comité Départemental de la Randonnée pédestre de l'Hérault qui l'ont informé de la dangerosité de l'itinéraire de Randonnée non balisé, intitulé « **Les Gorges de Madale** » qui n'est pas accessible tout public et qui ne remplit pas les conditions d'utilisations en toute sécurité que l'on est en droit d'attendre d'un chemin de randonnée utilisable par tous.

Il indique qu'il y a quelques années, un accident a déjà endeuillé cet itinéraire qui part du bas de Colombières pour rejoindre Madale.

Il propose donc d'alerter le CDRP et les associations, comme le CAF par exemple, et tous ceux qui réalisent des topos guides, et de les inviter à ne plus inscrire cet itinéraire sur ceux-ci, en les informant du fait que la municipalité de Rosis va prendre un arrêté d'interdiction de cet itinéraire pour éviter tout risque.

Il indique qu'il serait opportun de prendre contact avec la commune voisine de Colombières-sur-Orb afin que les mêmes dispositions d'interdictions soient prises sur la partie d'itinéraire qui sillonne son territoire.

Il propose donc aux membres du Conseil de l'autoriser à prendre un arrêté d'interdiction de cet itinéraire de randonnée considéré comme dangereux.

Il demande aux membres du Conseil de bien vouloir examiner cette proposition et d'en délibérer.

Avis du Conseil : *Le Conseil émet un avis favorable à cette proposition.*

Nombre de voix : Pour : 10 contre : / abstention : /

10 - CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que désormais, par manque de prêtre, les offices religieux ne sont plus régulièrement assurés.

Il indique qu'à **Douch**, un dépôt de gerbe aura lieu à la stèle Bir-Hakeim **le Mercredi 11 novembre à 10h00**

Il précise qu'en ce qui concerne **Andabre**, la cérémonie aura lieu **le Mercredi 11 novembre à 11h30** avec dépôt de gerbe.

Un apéritif d'honneur clôturera cette cérémonie.

Il demande donc aux membres du conseil, l'autorisation d'engager la dépense nécessaire à l'acquisition des gerbes.

Avis du Conseil : *Le Conseil prend acte de l'information*

Nombre de voix : Pour : 10 contre : / abstention : /

11 - PLU - REUNION SUR LES ORIENTATIONS DE LA PROCEDURE D'ELABORATION

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que dans le cadre de l'élaboration du PLU, nous en sommes au stade où nous avons besoin de quelques éclaircissements pour traduire le **PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables)** dans le règlement et les opérations d'aménagement et de programmation et comprendre par quel cheminement à partir de la rédaction du diagnostic pouvons-nous définir les enjeux de notre territoire.

Il propose donc, afin de mieux cerner la procédure d'élaboration du **PLU**, de se réunir avec la Directrice et l'Architecte de la Communauté de Communes de la Montagne du Haut Languedoc.

Il demande donc à tous les membres du conseil, de prendre date de cette réunion informelle, mais qui néanmoins, va nous permettre de mieux traduire les orientations d'aménagement et programmation du **PLU**.

Il précise que la réunion est programmée pour **le 8 novembre à 9h30** en mairie d'Andabre et qu'il est important d'y assister.

Avis du Conseil : *Le Conseil prend acte de l'information.*

Nombre de voix : Pour : 10 contre : / abstention : /

12 - INFORMATIQUE - REMPLACEMENT DES ORDINATEURS DU SECRETARIAT

Monsieur le maire informe les membres du Conseil que les ordinateurs qui équipent le secrétariat et le service comptable de la commune doivent être remplacés compte tenu de la nécessité de mettre en place un logiciel comptable plus performant.

Il indique que des devis ont été sollicités auprès de divers fournisseurs. La société ABSYS de Béziers a fait la proposition la plus intéressante. Le devis des travaux s'élève à **1 913,00€ HT** pour les ordinateurs et **1 155,00€ HT** pour le logiciel comptable version phase web.

Il propose donc aux membres du Conseil de bien vouloir examiner cette proposition et de l'autoriser pour financer ce projet et à solliciter les fonds de concours de la Communauté de Communes de la Montagne du Haut Languedoc à hauteur **de 1 534,00€**

Avis du Conseil : *Le Conseil émet un avis favorable au remplacement de l'équipement informatique*

Nombre de voix : Pour : 10 contre : / abstention : /

13 - BUDGET COMMUNAL - DECISION MODIF N° 3 - FINANCEMENT INFORMATIQUE

Monsieur le maire informe les membres du Conseil que la commune se trouve dans l'obligation d'effectuer le changement de son matériel informatique afin de répondre aux exigences de la nouveau logiciel comptable version phase web , pour un montant global de **4 000€ TTC**

Il propose donc, pour financer ces équipements, d'effectuer un prélèvement de ce montant de la section de fonctionnement vers la section investissement du budget de la commune.

Il demande aux membres du Conseil afin de permettre l'acquisition de ces équipements de bien vouloir l'autoriser à appliquer la décision modificative proposée et d'en délibérer.

Avis du Conseil : *Le Conseil émet un avis favorable à la DM proposée*

Nombre de voix : Pour : 10 contre : / abstention : /

14 - GITE DE DOUCH - MODIFICATION DES HEURES D'ACCUEIL ET D'ENTRETIEN

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil qu'il y a lieu, compte tenu de la fréquentation du gîte communal et de la disponibilité à toute heure de Madame FARENQ qui a en charge l'accueil et l'entretien de cet équipement, de modifier les horaires de travail de cet agent en fonction des personnes accueillies. (Germain Farenq époux de l'agent ne participe pas au vote).

Il propose donc les dispositions modificatives suivantes :

Accueil de 1 à 3 personnes = 2 h (inchangé)

Accueil actuel : 4 à 9 personnes = 3 h - Proposition nouvelle = 4 à 9 personnes = **4 h**

Accueil actuel : 10 à 16 personnes = 5 h - Proposition nouvelle = 10 à 16 personnes = **6 h**

Il demande aux membres du Conseil de bien vouloir examiner ces propositions et d'en délibérer.

Avis du Conseil : *Le Conseil approuve les dispositions modificatives proposées.*

Nombre de voix : Pour : 9 contre : / abstention : 1

15 - LE CROS - TARIFICATION DU PRIX DE L'EAU 2012

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil qu'il y a lieu de fixer le montant du prix de l'eau pour les résidents du hameau du CROS desservis par la source « fontête » sous gestion de la commune de Tausnac la Billière.

Il propose de maintenir le montant du m3 d'eau à «**1,59 €** » tarif appliqué par la commune de Tausnac- la Billière gestionnaire de la source.

Il demande au Conseil de bien vouloir examiner ces propositions et d'en délibérer.

Avis du Conseil : *le Conseil unanime adopte la proposition du Maire.*

Nombre de voix : Pour : 10 contre : / abstention :

16 - CENTRE DE GESTION DE LA FPT - COUVERTURE MUTUELLE DES AGENTS (M N T)

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que dans le cadre des de la couverture Mutuelle Nationale Territoriale des agents de la fonction publique territoriale, les nouvelles dispositions du décret 31aout 2012 prévoient, bien que ce ne soit pas obligatoire, précise que la commune peut participer financièrement pour maintenir en cas de maladie le salaire des employés à hauteur de 95% au-delà du 3^{ème} mois.

Il précise que ces nouvelles dispositions sont désormais éligibles à la participation de l'employeur mais ne concerne que les agents qui souhaitent cette couverture mutuelle, en l'occurrence pour notre commune, les secrétaires Lucette Dur et Sylvie Aubagnac.

Il propose donc d'examiner cette proposition et, si le principe en est accepté, **de fixer le montant forfaitaire mensuel** de la participation communale dans une fourchette de 1 à 5 €.

Il demande aux membres du Conseil de bien vouloir délibérer.

Avis du Conseil : *Le Conseil fixe le montant de la participation communale à 5€*

Nombre de voix : Pour : 10 contre : / abstention :

17 - CDC - ZONES INONDABLES - PROJET D'ETUDE HYDRAULIQUE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil du courrier que vient d'adresser M.Barjoud en charge de l'élaboration de notre PLU à Mme PETON de BRL-I. Concernant les périmètres d'étude de zones inondables et qui sera saisie pour réaliser l'étude Hydraulique sollicitée.

Nombre de voix : Pour : 10 contre : / abstention : /

20- BUDGET DE L'EAU – D M N° 2 - FINANCEMENT POMPE DU SURPRESSEUR DE DOUCH

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que compte tenu que la pompe du surpresseur c'est grillée lors d'un épisode pluvieux il y a lieu de la remplacer dans les plus brefs délais.

Il propose donc, afin de financer cette pompe dont le montant global s'élève à 1778 € d'effectuer un prélèvement de ce montant de la section de fonctionnement vers la section d'investissement du budget de l'eau.

Il demande aux membres du Conseil afin de permettre l'acquisition de cette pompe, de bien vouloir l'autoriser à appliquer la décision modificative proposée et d'en délibérer.

Avis du Conseil : *Le Conseil émet un avis favorable à la DM proposée*

Nombre de voix : Pour : 10 contre : / abstention : /

21 - LE POINT SUR LES TRAVAUX EN COURS OU A REALISER

Monsieur le Maire porte à la connaissance des membres du Conseil de l'avancement des travaux en cours sur le territoire communal et du résultat des interventions municipales.

Notamment celle qui concerne l'intervention de la commune lors de la 2^{ème} présentation du CU de M. Fletcher pour lequel nous avons délibéré lors du précédent Conseil et qui vient d'obtenir un avis favorable pour construire une habitation.

Le point par René Magnaldi 1^{er} adjoint

- 1. Eglise de Douch** - la deuxième tranche des travaux de restauration de la toiture du presbytère de l'église Ste Marie de Douch sont en cours.
- 2. Lafage** - Les travaux de reconstruction du système de fonctionnement du moulin à eau de Lafage que réalise la classe Menuiserie du LEP de Bédarieux dirigée par Monsieur Azéma, dans le cadre d'un projet pédagogique, se poursuivront jusqu'à sa livraison au printemps prochain.
- 3. Rosis**- Les travaux d'enfouissement du réseau AEP de ROSIS à partir du réservoir de Rogainard sont en cours. Suivront, les travaux de remplacement de l'actuelle conduite d'eau à partir du réservoir de la source « Sesquiasse ».
- 4. Douch** – Il est urgent de mettre en place le panneau de stationnement et de sens interdit dans le hameau de Douch afin d'éviter tout stationnement empêchant l'accès à la future parcelle communale face au gîte communal et à la borne incendie.
- 5. Douch** – Malgré le récent remplacement du « ballon » qui permet l'alimentation du hameau, une pompe est tombée en panne. Elle a dû être démontée par les Ets Travesset pour examiner l'origine de la panne et éventuellement la remplacer.
- 6. Douch** - Refuge MC – La nouvelle hotte de la cheminée du refuge a été livrée par M. Roussel. Elle devrait être mise en place prochainement .L'installation d'un échafaudage sera nécessaire pour l'installer.

Le point par Daniel Bourdon 2^o adjoint

- 1. Andabre** - Les travaux de construction d'un chemin permettant l'accès de résidents à partir des habitations du haut d'Andabre jusqu'au Calvaire, sont en cours. D'autres travaux permettant un accès piéton sécurisé, suivront.
- 2. Andabre** – Le Conseil Général vient de remettre en forme, la voirie départementale qui dessert la Combe d'Andabre. Désormais nous allons pouvoir engager les travaux de revêtement en forme de béton que nous avons programmé de la voie communale, particulièrement dégradée qui dessert les habitations de la Combe. (habitations Tristan et Barthes).
- 3. Compeyre** - Les travaux de débroussaillage de la parcelle de terrain récemment acquise et que nous destinons à la création d'un parking, vont être réalisés.
- 4. Compeyre** – L'architecte de la communauté de communes vient d'être sollicitée pour une prestation intelligente de conseil, pour nous aider à la restauration de l'habitation récemment acquise dans le hameau, destinée à devenir une salle communale.

5. **La Gineste** – les résidents de ce hameau éprouvent des difficultés pour aborder la D922, car la vitesse des véhicules sur cette voie est souvent excessive et ils n'ont aucune visibilité pour s'engager. Le Conseil Général interpellé, pour mettre en place un miroir, n'a pas répondu favorablement à notre requête. Les résidents souhaitent que la commune installe un miroir face à la sortie afin de la sécuriser.

22 - CCMHL - VISITE DU SOUS PREFET SUR LE CANTON DE LA SALVETAT

Monsieur le Maire évoque avec les membres du Conseil, la Visite de **M. Nicolas de MAISTRE**, Sous-Préfet de l'arrondissement Béziers sur le territoire de la Communauté de Communes de la Montagne du Haut Languedoc secteur du le Soulié-Fraïsse-et La Salvetat, **Le vendredi 2 novembre 2012.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 00.

Tous les points de la séance ont été adoptés à l'unanimité.



Jacques MENDES

Maire de ROSIS

Adresse mail domicile: ad.jacq.mendes@orange.fr

Adresse mail mairie: mairie.rosis@wanadoo.fr

Tel. bureau: 04-67-23-60-73 mobile: 06-48-28-47-19

site internet: <http://www.rosis-languedoc.com>

